



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 7 décembre 2016

Rapport de la Cour des comptes pour les exercices 2010 à 2015 de l'Institut national de la consommation

La Cour des comptes vient de rendre public son rapport effectué sur les exercices 2010 à 2015 de l'Institut national de la consommation. Elle y met en avant trois motifs d'inquiétude, qui ne sont plus aujourd'hui d'actualité.

L'INC « peinerait à accompagner la nécessaire réforme du mouvement consumériste ». De fait, pendant l'exercice visé, la réforme des Centres techniques régionaux de la consommation (CTRC) a mis du temps à voir le jour. Sous l'impulsion de la nouvelle direction, sa première phase est aujourd'hui quasiment achevée : regroupements de CTCR (9 CTCR vont donner naissance d'ici fin 2016 à 4 unions), mutualisation de leurs activités, ouverture à des partenariats..., les structures régionales seront plus dynamiques et efficaces dans leurs apports aux associations locales. Par ailleurs, l'INC continue à être un centre de ressources et de référence pour les 15 organisations de consommateurs agréées au plan national : dossiers juridiques et économiques, réponses à des questions pratiques, participation à des formations, production d'émissions de télévision, site portail conso.net contribuant à leur visibilité...

L'équilibre financier de l'INC, jugé précaire par la Cour des comptes, est à ce jour largement assuré. Son modèle reposant d'une part sur une subvention pour les activités de service public déclinant chaque année, et d'autre part sur les revenus de son magazine « 60 millions de consommateurs » touché évidemment par la crise globale de la presse, ainsi que sur des partenariats a pu être questionné au début des années 2010. Sous l'effet d'un travail consistant à repenser les fondamentaux du journal (mensuel et hors-série), l'économie du magazine est aujourd'hui meilleure. Les efforts menés depuis plusieurs années pour développer les partenariats sont un succès, le nombre de partenaires publics et parapublics est en augmentation, et devrait continuer à progresser dans les prochaines années. Par ailleurs, et sans attendre la publication du rapport, des mesures correctrices ont été mises en œuvre en 2016 en ce qui concerne les domaines financiers (pilotage budgétaire en évolution, gestion plus rigoureuse, mise en place de procédures de contrôle).

Enfin, concernant une lacune en matière de stratégie, il est vrai que l'absence prolongée d'un Contrat d'objectifs et de performance (COP) entre l'INC et sa tutelle la DGCCRF a engendré quelques difficultés. La mise en œuvre en 2015 d'un nouveau COP, actualisé en 2016, a permis à l'Etablissement de retrouver des axes de développement ainsi qu'une stratégie qui, dans le contexte positif évoqué plus haut, laisse envisager une année 2017 sous de bons auspices.